Les escroqueries de "Monsieur Charles"

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

L'enquête continue

M. Richard, juge d'instruction, chargé de l'affaire, a procédé hier à l'interrogatoire d'identité de l'escroc et de ses deux complices. Des commissions rogatoires ont été adressées à la Police mobile qui continue l'enquête. Le juge attendra que les missions qu'il a confiées aient été remplies pour reprendre la suite de ses opérations. Les escrocs ne seront donc vraisemblablement entendus sur le fond de l'affaire que dans le courant de la semaine prochaine.

Aucune plainte nouvelle n'est encore parvenue au Parquet. Tout porte à croire cependant que nombreuses ont été les victimes du trop malin Bossu !

Combien de dupes qui craignent l'esclandre, doivent maintenant regretter de s'être laissées ainsi prendre.

La morale de l'histoire, — car toute histoire a une morale — c'est que la crédulité humaine n'a pas de bornes.

« Tout flatteur vit aux dépens de celui qui l'écoute » a dit le grand fabuliste. Il aurait pu ajouter « tout fripon ».

M. Charles le savait. Il en a profité... Il est regrettable que tant d'honnêtes gens l'aient ignoré !

Marcel POLVENT.

D'autres exploits de filous

Deux Lillois dupés pour plus de 100.000 francs

Malgré les nombreux exemples que nous citons chaque jour, il y a toujours des gens, qui, alléchés par des offres avantageuses, se jettent dans des combinaisons abracadabrantes. Ils s'en retirent bien souvent en y laissant leurs plus belles plumes.

Telle est encore l'aventure dont ont été victimes une Lilloise et son fils.

Le 17 novembre 924, une annonce paraissait dans un journal local de Lille relative à une demande d'apport de 150 000 francs pour le fonctionnement d'une fabrique de produits alimentaires située dans la région parisienne. Ce capital devait rapporter annuellement 90.000 francs.

Cette annonce provenait de la Firme G... et M... fabricant de biscuits à Montreuil-sous-Bois.

Mme veuve Fournier et son fils, demeurant alors rue Mercier à Lille furent alléchés par cette offre et se mirent aussitôt en relations avec M. M. G... et M...

M. et Mme Fournier, liquidèrent leur avoir, hypothéquèrent leurs biens et réalisèrent ainsi une somme de 100.000 francs, plus certaines traites escomptées, qui furent remises à la firme G... et M...

Au moment où M. et Mme Fournier, croyaient toucher le bénéfice promis, ils apprirent que la maison G... et M... était dans la plus complète déconfiture et que la somme qu'ils avaient versée s'était volatilisée.

On juge de la surprise de ces braves gens qui, se trouvant ruinés, n'eurent d'autre ressource que de déposer une plainte au Parquet de la Seine.

Ce fut à M. Boutigny, juge d'instruction que fut confiée cette affaire. Ce magistrat envoya une commission rogatoire au Parquet de Lille où M. Salles, commissaire aux délégations judiciaires fut chargé de recueillir les renseignements nécessaires à la marche de l'instruction.

Nous croyons savoir que plusieurs témoins ont déjà été interrogés à ce sujet.

Un Lillois condamné à trois ans de prison

A l'audience d'hier, du Tribunal correctionnel de Lille, comparaissait le nommé Julien Decuyper âgé de 28 ans, de Lille, qui était poursuivi pour avoir commis de nombreuses escroqueries dans la région de Roubaix-Tourcoing et dans la région frontière belge.

Ce individu, qui est un repris de justice, avait déjà été condamné pendant la guerre à deux ans de prison pour émission de faux billets d'émission et en 1919 à cinq ans de prison pour escroqueries

Après une plaidoirie de Me Kah, le tribunal a condamné Decuyper à trois années d'emprisonnement.

L'agression de la rue St-Laurent à Roubaix

Le 17 octobre dernier, le sieur A. Dumord, 34 ans, rattacheur à Roubaix, rue Saint-Laurent, cour Delattre, 6, a été grièvement blessé d'un coup de rasoir à la gorge, porté par le nommé Jules Boutry, 24 ans, apprêteur même rue.

L'inculpé comparaissait hier devant le tribunal correctionnel de Lille où il était poursuivi pour blessures volontaires.

A la barre, Boutry reconnaît avoir frappé, il ajoute que c'est par méprise qu'il a blessé Dumord et qu'il avait pris celui-ci pour une autre personne à qui il en voulait.

On passe ensuite à l'audition des témoins.

A 19 h. 30, le Président leva l'audience et renvoya les débats à jeudi 25 novembre, pour le réquisitoire et les plaidoiries.

L'EX AIDE DE CAMP DU RAJAH HARI SING, REMIS EN LIBERTÉ

Le capitaine Charles Arthur, ancien aide de camp du rajah sir Hari Sing, poursuivi pour complicité d'escroquerie et qui avait été condamné par la 10e Chambre correctionnelle à 13 mois de prison et 500 francs d'amende, a été remis en liberté ce matin, le décompte ayant été fait de ses mois de détention préventive.

Les fraudeurs d'armes de Baisieux en appel

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

Le rétablissement des faits

L'Avocat général en arrive maintenant aux faits eux-mêmes. Il les reprend au sujet de l'arrestation de Théry et de Bernard. Et il démontre combien le secret dont s'entourent les inculpés est accablant pour eux. Les armes, disaient-ils, étaient destinées à des amis qu'ils n'ont pas voulu dénoncer pour ne pas les compromettre.

C'était donc compromettant !

Et quand on leur demande où et à qui ils ont acheté ces armes, ils ne veulent pas le dire.

Tiens ! Tiens !

Notre fournisseur nous a prié de ne pas révéler son nom.

Mais pourquoi ?

Quel est le commerçant qui ne voudrait pas que l'on sut qu'il existe ?

Non, il y a là quelque chose de mystérieux que les prévenus ne veulent pas dévoiler.

Et dans ce cas, dit M. Cruveille, nous sommes en droit de nous demander si ce ne sont pas eux qui avaient un dépôt en Belgique où ils venaient s'approvisionner. Les vingt-neuf voyages de court stationnement en Belgique donnent une quasi certitude à cette hypothèse.

De mauvaises raisons

Théry, comme Bernard d'ailleurs, a prétendu à l'instruction que c'était uniquement l'appréhension du péril communiste qui les avait déterminé à s'approvisionner d'armes. Et cette idée lui serait venue, a-t-il encore expliqué, à la suite d'une réunion tenue par Sadoul à Lorient.

Or, l'Avocat général démolit avec une telle aisance, cet argument puéril.

Après cette fameuse réunion communiste, Théry a écrit à son frère Michel qui lui a répondu dans une lettre symptomatique.

Dans cette missive, il est dit notamment que « c'est une erreur de bourgeois de croire à un peuple immense de communistes aux féroces *les uns que les autres. Ces gens là sont quantité* négligeable. »

Et plus loin : « Patience ! si les bourgeois ne sont pas mûrs, laissons les cuire dans leur jus républicain, nous les verrons bientôt venir dans nos bras. »

A ce moment Jean Théry esquisse un sourire méprisant.

Mais M. Cruveillé relève le jeune camelot du péché par cette phrase sèche :

— Ne riez pas, l'affaire, il me semble est assez grave.

Et le prévenu se le tient pour dit

L'avocat général poursuit :

— **Je vous abritez donc plus derrière l'excuse du péril communiste.**

Si l'on applique cette lettre au fait de détention d'armes, ce ne sont pas les communistes qui en sont cause. Et ce qui est peut-être exact, si le complot rayaliste n'est pas actuel qui fait si on en a pas envisagé l'hypothèse.

D'autant qu'une circulaire trouvée en la possession de Théry et faisant un appel aux fonds pour développer les efforts du groupement d'A. F. dit-il est assez significative.

Ainsi, c'est mêler la propagande à l'action.

Me GAYET. — Nous agissons tous les jours.

M. CRUVEILLE. — Aussi sommes-nous en *droit de nous demander dans quel but vous* agissez.

Me Théry, croit alors spirituel de hausser les épaules.

Mais l'avocat général remet vertement à sa place le père défenseur de Jean Théry.

— Je ne vous permettrai pas de hausser les épaules quand je parle.

M. Cruveillé, faisant état de la seconde auto que les prévenus voulaient truquer, n'a pas de peine, ensuite, à démontrer le but poursuivi par les Théry et Bernard.

Pour ce qui est de la question des huiles trouvées dans la voiture, les prévenus ont déclaré qu'ils avaient l'intention d'acheter tous les vieux fusils de la région.

— Je crois plutôt que cette huile devait servir à l'entretien d'armes déjà achetées.

Enlevez le sursis

En terminant son réquisitoire, M. Cruveillé donne ce conseil aux camelots.

— En ce qui concerne le péril communiste, remettez-vous en aux Pouvoirs Publics du soin d'y parer.

Et s'adressant à la Cour.

— Vous avez le devoir, Messieurs, d'enlever le bénéfice de la loi de sursis. La loi doit être égale pour tous. Communistes et royalistes sont fauteurs de désordre. C'est d'ailleurs, le propre de ceux qui ont des opinions exagérées.

Le juge a le devoir d'envisager l'exemplarité de la peine. Et ce serait, si vous n'accordiez pas ce que je requiers, encourager les uns après les autres.

La défense

Après le vibrant réquisitoire de l'avocat général, la parole est à Me Théry. Quelle chute.

Après une exorde, il s'élève contre les journaux adversaires qui lui ont dit de cruelles vérités. C'est donc bien vrai qu'il n'y a que la vérité qui offense ! Et contre le procès de l'A. F. fait par M. Cruveillé, le *coadjuteur de Me Gayet, donne lecture de conclusions* abracadabrantes, et, plongeant sa barbe sale dans des grimoires fait des citations, pour en arriver à demander non point la confirmation pure et simple, mais un allègement de la peine. C'est ce que le Papa Théry appelle plaider le point de vue juridique.

Voici maintenant le morceau de consistance « suprême espoir et suprême pensée » des deux prévenus.

Me Gayet prononce sa plaidoirie. Il tente de nous faire croire que le délit retenu contre ses amis et clients est encore bien moindre que ça. Six fusils qui ne devaient pas sortir de chez Théry et de chez Bernard. Le reste, invention pure fantaisie exagérée.

Puis l'avocat royaliste nous montre les prévenus comme de très sages garçons. Mais il ajoute aussitôt ce qui paraît paradoxal.

Ils n'interviendront, comme tous les royalistes, que si les Pouvoirs publics sont impuissants à maintenir l'ordre car nous sommes des hommes d'ordre.

C'est drôle.

Et il poursuit :

— Nous ne sommes plus des moutons qui comme en 93 se laisseront conduire à l'échafaud. Nous nous défendrons.

Mais personne ne les attaque. C'est bien le contraire qui se produit.

La bastonnade et la purge fascistes ce sont bien là des procédés royalistes. Me Gayet n'en parle pas.

Et il termine en s'en remettant — il ne peut faire mieux — à la justice de la Cour.

Mise en délibéré

La dernière plaidoirie achevée, les débats sont terminés. M. le Président Wagon annonce que l'affaire est mise en délibéré. R. J.

Les menées royalo-fascistes évoquées à la Chambre

Le Président de la Chambre M. HERRIOT demande ensuite à la Chambre de fixer la date de la discussion des interpellations de Chastenet, Frot, députés socialistes et de plusieurs autres de leurs collègues sur les menées des Ligues fascistes.

Le ministre de l'Intérieur promet d'ouvrir l'œil et de surveiller les agissements des fascistes.

FROT, député socialiste du Loiret. Nous avons CHASTENET et moi déposé notre interpellation en plein accord avec nos amis du Parti socialiste, pour bien faire préciser deux points :

Le premier c'est que le droit d'asile existe *toujours en France et que les proscrits qui viennent de l'autre côté des Alpes trouveront chez* nous l'hospitalité qu'ils sont en droit d'y attendre. Le deuxième, c'est que ceux qui s'inspirent d'un ultramontanisme ultramoderne, c'est-à-dire du fascisme, n'ont aucune chance de réussir chez nous.

Karl Delsalle intervient

FROT. Mais il importe que les hommes qui sont au Gouvernement nous montrent qu'ils sont prêts à sauvegarder les libertés de la démocratie et la République.

M. Karl DELESALLE, député réactionnaire du Nord. J'avais déposé, il y a deux ou trois mois, une demande d'interpellation sur les incidents provoqués par les communistes dans le département du Nord. Je demande à M. le ministre de vouloir bien comprendre mon interpellation avec les précédentes.

M. HERRIOT. Quel jour le Gouvernement propose-t-il pour discuter ces interpellations sur les menées fascistes.

M. SCHRAMECK. A la fin du débat financier.

M. HERRIOT met aux voix la fixation des interpellations sur les menées fascistes aussitôt après le débat financier.

Cette proposition est adoptée par 340 voix contre 150.

M. DELESALLE annonce qu'il se fera inscrire dans la discussion. On convient de discuter les interpellations sur la Syrie aussitôt après celles sur les menées fascistes.

Après avoir fixé la date d'interpellation sur les menées royalo-fascistes, la Chambre s'ajourne à dimanche, à 9 heures.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Froid, vents d'est à sud-est, 3 à 4 m. ; ciel brumeux. Température minimum 0 à moins 2°.

NOTRE CONTE DU DIMANCHE

LA CLEF

Georges, après sa promenade quotidienne à travers les sentiers de la forêt, revenait vers le château quand il vit la bohémienne. Il l'avait déjà rencontrée la veille ; une fleur aux lèvres, elle marchait lentement d'un pas souple. Il avait vu la lumière de ses yeux noirs levés hardiment sur lui et, dans sa bouche rouge, la lumière de ses dents, quand elle lui avait souri... Aujourd'hui, il la revoyait... intimidé, presque tremblant, il marchait gauchement...

— Voulez-vous que je vous dise la bonne aventure ? demanda une voix basse, un peu chantante.

Il s'arrêta, très rouge.

Elle rit, prit sa main gauche d'un geste familier, la regarda :

— Vous avez dix-sept ans...

— Non, dix-huit, balbutia-t-il.

— ... Vous êtes d'une famille riche et ancienne, vous ne vivez pas du tout comme les garçons de votre âge, vous restez très seul...

— Oui... depuis que mon précepteur est parti, je ne vois que ma grand'mère et sa dame de compagnie.

Elle continua à lui donner des détails sur lui-même, il s'en étonnait, sans penser que tout le monde aux alentours du château savait cela. Il éprouvait beaucoup d'émotion à l'entendre, plus d'émotion encore à sentir le contact de la petite main brune et douce qui tenait sa main. Il n'osait lever les yeux vers son visage, vers sa gorge que le corsage découvrait en partie.

— Vous aurez une vie heureuse, continuait-elle. Beaucoup d'amour... Oui on vous aimera beaucoup. C'est naturel... vous êtes très beau... très beau... Vous êtes même trop beau pour un garçon, vous rendrez les femmes malheureuses...

Il osa lever les yeux sur elle :

— C'est vous qui êtes belle...

Elle rit, laissa aller sa main. Devait-il la payer ? Il eut un geste.

— Non, pas d'argent, dit-elle. C'était pour mon plaisir à moi...

— C'est vous qui êtes dans la roulotte arrêtée au carrefour, avec deux hommes et une vieille femme ?

— Oui, c'est moi. Les deux hommes (elle hésita), c'est mon frère et... un parent... La vieille, c'est ma tante.

— Quelle amusante vie ça doit être de voyager comme cela, dit Georges. Moi j'ai à peine la permission de me promener dans la forêt. Grand'mère est sourde. Je m'ennuie tant... alors je lis... J'aime lire les poètes...

Il s'arrêta étonné lui-même de faire ces confidences à cette femme.

Ils marchaient dans le sentier et atteignirent le mur hérissé de tessons cassé. Une petite porte y était percée, lourde, en bois dur bardé de fer.

— Il faut que je rentre, dit Georges. Grand'mère m'attend. Elle a toujours peur de tout. Ce n'est que de cette année qu'elle m'a permis de prendre la clef d'ici pour rentrer par le parc.

— Il doit être très beau votre parc, dit la bohémienne. Je voudrais bien le voir un peu...

— Oh ! de ce côté-ci, il n'y a jamais personne... Voulez-vous ?...

Il s'interrompit... était-il fou ? Il allait lui proposer d'entrer...

— Pas ce soir, dit-elle. Mais demain je serai ici à la même heure, et vous me montrerez un peu... pour prix de ma bonne aventure...

Elle le regardait dans les yeux... Encore une fois il rougit, se sentant défaillir. Elle détacha une rose rouge qu'elle portait à sa taille, la mit sur les lèvres à lui et s'éloigna. Tremblant, il fit tourner la grosse clef dans la serrure de la petite porte. A travers le parc, vers le château, il s'enfuit, respirant la rose.

Après s'être dit, tout le long d'une nuit agitée, qu'il ne sortirait pas le lendemain, il ressortit cependant, incapable de résister au désir de revoir la bohémienne. Plein d'émotion il la fit entrer dans le parc et lui montra de loin les pelouses, les massifs, les carrés d'eau, le château... Le lendemain, ils se revirent dans la forêt et entre leurs lèvres il n'y eut plus de rose intermédiaire.

Georges, le soir du jour suivant, s'était évadé à dix heures de sa chambre fit à nouveau *entrer* la bohémienne. De ce côté du parc se trouvait un petit pavillon où personne n'allait jamais. Ils y restèrent pendant une heure. Puis Georges reconduisit sa compagne jusqu'à la petite porte. Il était ébloui d'amour. « Je t'aime, à demain », lui répéta-t-il pour la millième fois, en la quittant. Elle eut un petit sourire, lui caressa les cheveux et se perdit dans la forêt.

Ils se revirent chaque soir. La jeune femme, sans trop rien dire d'elle-même, interrogeait Georges sur sa vie, demandant de nombreux détails. Lui, contre elle, sur un vieux sofa bavardait puérilement. Oui, sa grand'mère était très riche et très sévère. Elle avait toujours peur. Les domestiques couchaient dans les communs. Lui, Georges, couchait au premier, là... L'appartement de sa grand'mère était à gauche ; au rez-de-chaussée, c'était à *droite la salle à manger avec les buffets à* argenterie, à gauche le salon...

Il entremêlait tout cela de protestations d'amour, et de récitation de vers qu'il faisait pour elle.

Entre temps et sans qu'il sût si c'était elle qui le lui avait demandé ou lui qui le lui avait offert, il lui avait remis la clef de la porte du parc. Si par hasard il ne pouvait venir à l'heure dite, elle ne serait pas obligée d'attendre dehors, dans le soir qui pouvait être pluvieux ; elle entrerait et gagnerait le pavillon.

Ces amours mystérieuses durèrent ainsi deux semaines. A chaque entrevue, Georges se montrait plus confiant. Il multipliait les protestations, s'inquiétait de voir sa maîtresse pensive. « Qu'as-tu ? » demandait-il avec un ton de tendresse anxieuse. Sans répondre, elle le regardait et lui caressait les cheveux.

Un soir, enfin, au moment où ils allaient se séparer, elle lui dit brusquement du seuil *de la petite porte ouverte :*

— Tiens, reprends la clef. Tu ne me verras plus.

Il eut un sursaut.

— Pourquoi... mais qu'y a-t-il ?...

— Parce qu'il faut...

Dans l'ombre indécise, elle le vit blême, son visage se contractait comme celui d'un enfant qui va pleurer. Elle n'hésita plus, parla comme malgré elle.

— Ecoute, mon petit, tu es trop innocent, trop naïf... Réfléchis, voyons, tu ne me connais pas et me donnes cette clef. Alors tant pis, faut que je te dise tout... C'est rare les femmes comme moi qui se jettent à la tête d'un gamin riche sans lui demander d'argent. Faut pas y croire en général. Alors, il y a un des hommes de la roulotte qui est mon amant. C'est lui qui m'a envoyée ici... On avait pris des renseignements pas... une vieille dame riche, de l'argenterie... et tu me les as complétés... Alors la clef c'est pour entrer cambrioler, les murs sont trop hauts pour passer... Alors le butin, mon frère l'aurait emporté à Paris de la gare voisine, pour le vendre, et puis moi, et l'autre, et la vieille, on serait partis dans la roulotte... On pouvait nous courir après, rien de compromettant... T'aurais pas osé dire que tu m'avais donné la clef... Maintenant, tout est prêt et ils veulent faire le coup cette nuit. Moi je ne veux plus...

Elle s'interrompit, reprit :

— Moi, je ne veux plus à cause de toi... Tu as eu trop confiance, tu m'as aimée si tendrement... si... Tant pis, ils ne me tueront pas. Je leur dirai que j'ai perdu la clef et puis que tu m'as dit qu'on se méfiait, qu'on surveillait... Alors voilà, mon petit, j'ai voulu garder de toi un souvenir... gentil, tu comprends... Et toi, gardes-en un pas trop mauvais de moi... parce que tu sais... je t'aime... Tiens, prends ta clef...

Elle tendait la clef à Georges, mais elle fut étonnée de voir sur son visage, si candide d'habitude, une expression qu'il n'avait jamais eue.

— Je ne suis pas si naïf que tu crois, dit Georges avec un haussement d'épaules. Tout de même je ne t'aurais pas donné ma clef comme ça sans prendre des précautions. J'ai dit que c'était dangereux une simple serrure pour cette porte-là et j'ai fait refaire les verrous qui n'allaient plus, comme tu as vu le premier jour quand tu as essayé de les tirer... Je les fermais le soir derrière toi... Il ne faut pas me croire un imbécile...

Elle le regarda un moment de ses yeux dilatés. Soudain, sans un mot, elle lui jeta la clef à la figure et s'enfuit en repoussant de toutes ses forces la porte du parc. Georges, tamponnant sa joue meurtrie, l'entendit courir dans le sentier et sangloter en courant.

Frédéric BOUTET.

On discute les projets financiers à la Chambre

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

M. HERRIOT met aux voix la fixation des interpellations sur les menées fascistes aussitôt après le débat financier.

Cette proposition est adoptée par 340 voix contre 150.

M. DELESALLE annonce qu'il se fera inscrire dans la discussion. On convient de discuter les interpellations sur la Syrie aussitôt après celles sur les menées fascistes.

Après avoir fixé la date d'interpellation sur les menées royalo-fascistes, la Chambre s'ajourne à dimanche, à 9 heures.

Un amendement socialiste aux projets financiers

Un amendement concernant l'article 9 du projet de loi instituant une *contribution nationale* exceptionnelle, a été déposé hier sur le bureau de la Chambre.

Il porte les signatures de Corteaux, François Lefebvre, Goniaux, Léon Escoffier, Lebas, Briffaut, Coppeaux, Saint-Venant, Piet, Beauvillain, Evrard, Cadot, Maës, Basty, Bernard, députés socialistes.

La disposition qui doit être ajoutée à la fin de l'article 9 est la suivante :

« Les contributions prévues au second article ne seront pas applicables aux biens mobiliers et immobiliers appartenant aux départements, aux communes ayant recours depuis trois ans à des centimes additionnels pour insuffisance de revenus, aux établissements publics, aux sociétés reconnues d'utilité publique et aux sociétés coopératives de maisons à bon marché.

Dans l'exposé sommaire, les signataires présentent ainsi leur proposition.

« Il va de soi que les établissements mentionnés dans le présent amendement ne peuvent voir diminuer leurs ressources actuelles déjà notoirement insuffisantes sans les obliger à se retourner aussitôt vers l'Etat pour en obtenir des subventions indispensables. »

Le vote de nos députés sur le passage à la discussion

Voici le détail du scrutin sur le passage à la discussion des articles du projet de loi instituant une contribution nationale exceptionnelle pour l'amortissement de la dette publique.

Résultat du pointage : Nombre de votants : 544 ; *Majorité absolue* : 273 ; *pour l'adoption* : 294 ; contre : 250.

Ont voté pour le Gouvernement :

NORD : Escoffier, Corteaux, Goniaux, Lebas, François Lefebvre, Piet, Saint-Venant, Beauvillain, Briffaut, Coppeaux, Daniel-Vincent, Loucheur.

Ont voté contre : Delourme, Barra, Desoblin, *des Rotours, Plichon, Crespel*, Grousseau, Louis Nicolle.

N'ont pas pris part au vote : Abbé Lemire, Macarez, Delesalle.

PAS-DE-CALAIS : Ont voté pour : Basly, Cadot, Maës, Evrard, Bernard.

Ont voté contre : Couhé, Salmon, Abraham, Boulenger, Berquet, Lefebvre du Prey, de Saint-Just.

N'a pas pris part au vote : Victor Morel.

AISNE : Ont voté pour : Accambray, Marquigny.

Ont voté contre : Forzy, Billart de Verneuil, Desjardins, Villemant, Ferté.

N'a pas pris part au vote : Hauet.

L'inflation

Accord complet du gouvernement

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, samedi matin en conseil à l'Elysée, sous la présidence de M. Gaston Doumergue. La délibération a été entièrement consacrée à l'examen des travaux parlementaires, particulièrement en ce qui concerne la discussion en cours du projet d'assainissement financier.

En quittant l'Elysée, M. Painlev a déclaré que le Gouvernement demanderait à la Chambre de poursuivre sans interruption la discussion du projet financier qui lui est soumis.

D'autre part, un membre du gouvernement a déclaré que l'accord était complet au sein du cabinet en ce qui concerne l'attitude prise par le Président du Conseil au sujet de l'inflation.

On affirme également que le gouvernement n'a *aucunement l'intention de modifier en quoi que* ce soit cette attitude et de demander sur ce point une rectification au texte du projet de loi.

On parla d'une émission de 6 milliards de francs-papier

Le bruit — d'ailleurs invraisemblable à la suite des déclarations de M. Painlevé, vendredi — a couru que le gouvernement préparait un projet tendant à demander à la Chambre, le vote immédiat d'une nouvelle émission de six milliards de billets. Le gouvernement dément formellement cette information.

Il ne demande aucune autre avance que celle prévue dans le projet de loi actuellement en discussion devant la Chambre.

Les Chambres de Commerce s'adressent au Président de la République

Une délégation de l'assemblée des Présidents des Chambres de Commerce de France et d'Algérie a été reçue par le Président de la République et lui a remis une lettre l'informant qu'elle a adopté un vœu demandant que le projet d'assainissement financier soit soumis à un nouvel examen ; que soient réalisés les monopoles ; que l'équilibre budgétaire de 1926 soit tout d'abord assuré avant d'envisager l'amortissement de la dette et en respectant les engagements pris par l'Etat ; qu'il ne soit pas institué sur une catégorie particulière de citoyens de nouveaux systèmes d'impôts, qui risqueraient d'aboutir à de graves mécomptes ; qu'en admettant que la situation budgétaire permette d'entreprendre l'amortissement de la dette, cet amortissement soit réparti sur une période suffisamment longue.

Le Comité général de la Confédération nationale des Associations agricoles a décidé également d'adresser à M. Doumergue, une lettre exposant leurs vues à propos du projet de rétablissement financier.

Les jeunes bandits Pierson et Bierre condamnés à mort

Le jugement des bandits de Cormeilles-en-Parisis a pu son dénouement hier, à la Cour d'Assises de Seine-et-Oise.

Les juré ont rendu un verdict affirmatif sur toutes les questions, mais ont accordé les circonstances atténuantes à Vannier.

En conséquence Pierson et Bierre sont condamnés tous les deux à la peine de mort.

Vannier est condamné aux travaux forcés à perpétuité. Ils devront toutefois, solidairement, verser une somme 6.000 francs de dommages-intérêts à la veuve de la victime.

La décision de la Cour d'assises n'a nullement émotionné les trois bandits qui, avec un cynisme révoltant, ont regardé la foule en riant et en portant la main au cou, faisant le signe qu'ils allaient avoir la tête tranchée.

Dans son réquisitoire, le Procureur de la République avait commencé par rendre hommage au facteur Porcherot qui, n'écoutant que son courage, a été tué en voulant protéger des femmes employées et sauver la recette de la caisse du bureau de poste de Cormeilles-en-Parisis.

Il demanda ensuite aux jurés, de rendre une sévère justice au nom de la Société.

L'avocat de la République a établi que si la conception du cambriolage du bureau de poste de Cormeilles est commune à Pierson et Bierre, c'est Pierson qui s'est imposé dès le début comme chef de la bande.

Bierre, a dit le Procureur de la République, était le fidèle lieutenant de Pierson qui joua un rôle de premier plan. C'est lui qui fut chargé de *faire en respect les employés*, pendant que Pierson volait la caisse.

Vannier, plus lâchement a frappé à coups de matraque la victime écroulée.

Le Procureur de la République a conclu en réclamant pour Pierson et Bierre la peine capitale, il ne s'est pas opposé aux circonstances atténuantes pour Vannier.

Dans sa plaidoirie, Me Campinchi, avocat de Pierson déclara que ce dernier était un voleur mais pas un assassin.

En terminant, Me Campinchi s'adressa aux jurés en ces termes, faisant allusion au père de Pierson mort au Champ d'honneur.

« *Souvenez-vous, dit-il, du vieux soldat de* carrière qui a donné son sang à la Patrie. Ecoutez son cri de miséricorde qui sollicite votre pitié pour son enfant ».

Pierson, Bierre et Vannier, en sanglotant, manifestèrent à ce moment un profond repentir, et demandèrent pardon à la veuve de la victime

M. Daniel Vincent a parlé de la politique du pétrole

M. Daniel-Vincent, ministre du Commerce, a inauguré, samedi matin, l'école nationale du pétrole, à Strasbourg. Arrivé à 9 heures, le ministre a visité l'ancienne école, puis s'est rendu au nouvel institut, où il a été reçu par les autorités civiles et militaires.

M. Daniel-Vincent a pris la parole pour affirmer la nécessité d'une politique du pétrole, en France, aussi continue et active qu'elle l'a été jusqu'à présent. Il a marqué combien Strasbourg était désigné par la proximité de gisements et par l'esprit d'initiative et de collaboration dont la ville et l'Université avaient toujours fait preuve pour en devenir le centre, et il a formulé les vœux les plus chaleureux pour le développement de l'Institut.

Le Conseil de l'Empire a approuvé le pacte de Locarno

Le Conseil d'Empire a approuvé, par 43 voix contre 4, le projet de loi gouvernemental au sujet de la signature du Traité de Locarno et de l'entrée de l'Allemagne dans la S. D. N.

La Commission des chefs du parti du Reichstag a décidé de faire en sorte que la discussion en 1re lecture de ce projet de loi soit terminé mercredi, de façon que les 2e et 3e lectures puissent être expédiées samedi au plus tard et que les délégués allemands puissent partir pour Londres samedi soir.

M. Luther prononcera son discours au Reichstag, lundi à 11 heures.

LA GRÈVE DE SAINT-ÉTIENNE

La grève continuait samedi aux puits Pétin du Fay et Lacroix, des mines de la Chazotte.

LE CRIME D'UN RUSSE

Un drame rapide s'est déroulé hier matin, 8, rue Chevalier-Rose, à Marseille, au deuxième étage de cet immeuble habitent Mme Angélique Patrisi, âgée de 47 ans et son frère, qui avaient recueilli, il y a deux ans, un de leurs cousins Etienne Allegrini, 76 ans qui, ruiné par la révolution russe, était revenu de Batoum.

Il y a quelques jours, Mme Patrisi engageait Allegrini à les quitter et à aller chez des neveux en Corse, car elle devait se marier. Allegrini parut fort mécontent de ce congé. Hier matin, un peu avant midi, il vint rue Chevalier-Rose, comme d'ordinaire, entra dans la cuisine et sans mot dire, tira un coup de révolver sur Mme Patrisi qu'il atteignit mortellement dans le dos.

Il se tira ensuite un coup de révolver dans le cœur.

La mort fut instantanée.

FEUILLETON DU 22 NOVEMBRE 1925. — N° 1

LA NOYEE DU VIEUX-MOULIN

par Auguste Geoffroy

PROLOGUE

Depuis plusieurs années, une ancienne domestique de ma famille, notre laborieuse, fidèle et bien chère Mariette, insistait pour que je lui fisse et l'honneur et la joie de venir passer quelques jours auprès d'elle, chez elle, dans son pays, ce Rambercourt dont elle m'avait jadis, dans nos veillées au coin du feu de la cuisine, raconté tant d'histoires ou gaies ou terribles son pays là-bas, tout là-bas aux confins de la Champagne et de la Lorraine.

Vieille fille mariée sur le tard avec un de ces vétérans, brosseurs d'officiers, puis conducteurs d'omnibus, palefreniers de maisons bourgeoises, comme il y en a tant dans les garnisons de l'Est, ils avaient fondu leurs économies en un seul magot pour métamorphoser, en un joli petit hôtel campagnard, la vieille auberge désaffectée de Rambercourt : je pouvais être certain d'y être, me répétait l'excellente femme dans chacune de ses correspondances, confortablement reçu.

Je n'en doutais point du reste, connaissant de longue date le cœur généreux, la propreté exquise, le caractère fier de Mariette.

A la fin je me fis honte d'avoir temporisé sans raisons sérieuses ; je craignis d'avoir froissé ces braves gens, et je partis pour Rambercourt, dans les premiers jours d'automne, un samedi, quelque temps avant la guerre.

Ainsi que l'assurait aux voyageurs le Livret Chaix des Chemins de fer de l'Est, mon train, après avoir quitté la gare du boulevard de Strasbourg aux environs de midi, arrêta son ruban de wagons jaunes, verts et rouges exactement à trois heures cinquante minutes à la station de Saint-Aubin.

Or, Mariette m'avait expliqué que là, à Saint-Aubin, je ne devais point manquer de descendre pour me glisser dans un autre véhicule, une manière de diligence, parce que non seulement Rambercourt n'était pas contigu à la voie ferrée, mais parce qu'il en était même assez éloigné.

Eloigné de cinq grandes lieues ; région isolée, pays de forêts profondes, d'étangs silencieux, de vastes prairies sans habitations.

Et je m'étais félicité en songeant que là au moins je jouirais d'une vraie campagne, d'une campagne sans palaces, sans autos, sans touristes avec de l'air pur, des ombrages libres, des œufs frais, du lait non capitisé, du beurre d'un jaune naturel du fromage à la crème, de bons fruits, tout cela pour moi seul, et sans trop de frais pour mon hôtesse Mariette.

Bien noter que ce rêve était d'avant la guerre de 1914, car depuis... il m'avait fallu dépasser la moyenne ignorante des Parisiens pour qu'il en formât dans mon imagination.

Donc j'étais tout frétillant dans la gare de Saint-Aubin, avec ma valise à la main, et y cherchant des yeux mon second véhicule quand il fallut me rendre compte que, véritable niais, je m'étais embarqué sans biscuit.

Voici pourquoi.

Il avait plu pendant toute la semaine précédente ; on entrait en octobre ; et craignant du froid, un temps détestable, j'avais voulu rester libre au sujet de la date de mon arrivée.

Mariette n'était donc prévenue que d'une manière générale.

Or, le samedi c'est jour de marché pour Saint-Aubin, un gros bourg, disons même pour la ville de Saint-Aubin, puisque les papiers municipaux portent ce titre avec maintenant la croix de guerre dessous et que cela fera plaisir aux habitants.

Et ce jour-là, les populations des villages voisins s'y transportent, plus ou moins nombreuses d'après les saisons, pour acheter, vendre, visiter les hommes d'affaires, le dentiste, le pharmacien.

Alors la petite gare regorge du vase-clos tout ce monde rural dégringolant des wagons le matin ou y rentrant le soir, ahuri, charré, éreinté, avec des criailleries, des apels, de gros rires.

Ceux chez lesquels le chemin de fer ne passe point et qui ne disposent pas d'une voiture quelconque, à eux, se servent de la voiture publique, de celle qui mène dans leur direction.

Et, en effet, trois pataches crottées poussiéreuses, avec des attelages à grelots, attendaient, chevaux tête basse et mécanique serrée, dans la cour, en face du hall aux marchandises, aux bagages.

De gigantesques lettres blanches sur les bâches noires, indiquaient leur destination.

La principale, celle dont le port d'attache était à Rambercourt, s'y trouvait bien, oui, mais déjà pleine de voyageurs et de colis, quand je m'en approchai.

Ma place n'avait point été retenue, puisque mon jour d'arrivée était incertain, alors j'allais échouer à Saint-Aubin.

Je me précipitai à la recherche du conducteur.

C'était un gros bonhomme rougeaud, court sur pattes, rieur, complaisant auprès duquel je me servis tout de suite de ma qualité d'ami de Mlle Mariette Bastien.

— Ah ! vous êtes le Parisien qu'attendent les patrons de la « Croix d'Argent », eh bien, je ne vous laisserai point en panne, seulement dame, vous serez sur la banquette du devant, entre moi et une demoiselle pas épaisse, heureusement, un peu serré, un peu à la fraîche, mais vous avez un bon manteau et nous arriverons avant la nuit, alors vous n'en mourez pas, heu, heu, heu !

— Merci, merci, répondis-je en lui secouant la main ; cela ira très bien ; je suis mince aussi, moi, comme la demoiselle, et à nous deux nous n'occuperons que la place d'une personne de poids... »

Le ciel était clair, mais la bise âpre ; l'automne se rappelait au souvenir de ceux qui se seraient trop fiés au beau soleil.

A la guerre comme à la guerre ; j'aurais dû prévoir cette éventualité et envoyer un télégramme le vendredi à la « Croix d'Argent » ; mais je me réchaufferais plus tard au feu du bon feu de l'hôtel.

Je m'installais donc sur le siège, où une jeune fille occupait déjà une place à ma gauche, et le conducteur, le père Désiré, comme je l'entendis appeler, à ma droite.

Les clients de l'intérieur bavardaient, plaisantaient, se bousculaient ; ils tirèrent enfin violemment leur portière.

Et le père Désiré siffla ses deux chevaux, qui secouèrent leurs grelots, la patache démarra, et avec un mouvement tournant, quitta la gare pour prendre la route départementale.

Les vitres de l'intérieur avaient été relevées derrière notre dos, et pressés tous trois, avec sur les genoux le tablier de cuir, nous n'étions point trop à plaindre ; nous avions presque chaud.

Tout de suite, le père Désiré se mit à jacasser comme une pie.

Il m'expliqua que nous traversions trois communes vant de parvenir à Rambercourt, commune où la voiture s'arrêterait ; que la rentrée des classes et les semailles étaient la cause de l'encombrement de sa voiture, sans quoi j'aurais trouvé des places libres.

Puis il se présenta lui-même à ma connaissance.

« Depuis ving